



EDMOND
DE ROTHSCHILD

POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE ET
D'INTÉGRATION DES
RISQUES EN MATIÈRE DE
DURABILITÉ

EDMOND DE ROTHSCHILD
2023



INTRODUCTION	3
DÉFINITIONS	4
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET D'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ	5
1. ENGAGEMENTS ET ACTIONS DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD EN MATIÈRE DE DURABILITÉ	5
DILIGENCE RAISONNABLE - PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT	7
2. PRÉSENTATION DE NOS ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE PAR MÉTIER	8
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (ACTIFS LIQUIDES)	8
DETTE D'INFRASTRUCTURE (BRIDGE)	12
EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY	13
EDMOND DE ROTHSCHILD REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT	16
INSTITUTIONAL AND FUND SERVICES	20
ACTIVITÉ BANQUE PRIVÉE DE L'ENSEMBLE DES ENTITÉS DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD	22
COURTAGE EN ASSURANCE	24

INTRODUCTION

Le groupe Edmond de Rothschild, issu d'une longue lignée de banquiers et entrepreneurs, connaît l'importance de la protection, du développement et de la transmission du patrimoine familial. La vision de long terme, profondément ancrée dans le réel, loin de la spéculation et de l'immatériel, est privilégiée dans tous les investissements proposés. L'objectif est d'offrir des produits financiers alignés avec nos convictions, ayant du sens et avec un impact concret sur l'économie réelle.

L'investissement responsable est l'enjeu matériel principal sur lequel nous nous focalisons dans notre objectif de poursuivre l'intégration des facteurs liés au développement durable dans nos activités. Nos engagements pour une économie plus durable et l'offre de produits dans ce domaine illustrent notre positionnement.

L'intégration des risques de durabilité dans les processus d'analyse financière et de décision d'investissement représente une source de croissance économique et de création de valeur. Nos équipes dédiées s'engagent en permanence pour le développement de l'investissement responsable, avec la volonté d'en faire une source de plus-value financière, sociale et environnementale.

DÉFINITIONS¹

« Investissement durable » : Il s'agit d'un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

« Risque en matière de durabilité » : Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

« Facteurs de durabilité » : Des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

¹ Définitions issues du Règlement UE 2019-2088

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET D'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Cette politique d'investissement responsable a pour objectifs d'informer les investisseurs sur :

- L'intégration des risques liés à la durabilité dans nos processus de prise de décision en matière d'investissement.
- La prise en compte des principales incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
- La gestion de ces risques extra-financiers dans les solutions d'investissements existantes et leurs incidences potentielles.

Cette politique est commune à toutes les entités du groupe Edmond de Rothschild qui sont décisionnaires ou conseillères en matière d'investissements financiers.

1. ENGAGEMENTS ET ACTIONS DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le groupe Edmond de Rothschild est signataire, depuis 2015, du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) et membre du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI). Ces deux initiatives ont pour but de promouvoir une meilleure application des principes de développement durable, notamment par l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses et les processus d'investissement ainsi que dans la gestion et l'évaluation des risques.

Les enjeux matériels et importants identifiés pour le Groupe sont regroupés sous les 5 piliers guidant les engagements pour répondre aux risques de durabilité les plus importants pour le secteur financier. Les enjeux liés au changement climatique, à la préservation de biodiversité, à la digitalisation, à la protection des données ou aux conditions de travail sont, parmi d'autres, des enjeux matériels d'importance primordiale pour le groupe Edmond de Rothschild en tant qu'entreprise responsable, mais aussi pour ses activités d'investissement.

Depuis 2014, le groupe Edmond de Rothschild émet un rapport de développement durable. Il est établi en se conformant autant que possible aux standards de la Global Reporting Initiative (GRI) ainsi qu'à son supplément pour le secteur financier.

Ce rapport, disponible sur notre site internet, décrit les actions prises par le groupe Edmond de Rothschild sur les thématiques suivantes :

- L'éthique et la gouvernance,
- L'engagement humain,
- L'investissement responsable,
- L'impact environnemental,
- L'impact sur la société.

EN CE QUI CONCERNE LES ENGAGEMENTS DU GROUPE AVEC LES PARTIES PRENANTES DE SON SECTEUR, IL ADHÈRE ET PARTICIPE À DES INITIATIVES LIÉES À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous sommes présents au sein de diverses instances pour la promotion et le développement de la finance durable :

- Signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies (UNGC),
- Membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP FI),
- Membre fondateur de Swiss Sustainable Finance (SSF) et membre de Sustainable Finance Geneva (SFG).

Fait majeur concernant la stratégie climat de l'ensemble des entités Asset Management du Groupe EdR, Edmond de Rothschild Asset Management, par le biais d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., s'est engagé en mai 2023 à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Cela amènera à fixer des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles à horizon 2030. Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

Cet engagement est également présent dans nos trois activités sur les marchés privés : Immobilier, Private Equity et Dette d'infrastructure. Notre approche intégrée ajoute de la profondeur et un potentiel d'innovation élevé, avec de nouvelles propositions axées sur les défis sociaux et environnementaux, non seulement en Europe, mais aussi en Afrique et ailleurs dans le monde émergent.

DILIGENCE RAISONNABLE – PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT

Le groupe Edmond de Rothschild est conscient que les investissements qu'il effectue au travers de ses fonds ou dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille pour compte de tiers sont exposés à un risque de durabilité qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur des produits financiers (tels que fonds d'investissement, mandats de gestion, ...). Par conséquent, les gérants identifient et analysent les risques de durabilité dans le cadre de la politique d'investissement et des décisions d'investissement.

Par ailleurs, le groupe Edmond de Rothschild est soucieux d'évaluer dans ses investissements liquides les principales incidences négatives environnementales, sociales et de gouvernance ayant un impact financier potentiel telles que le climat et la transition énergétique, la biodiversité, l'eau, la réduction de la pollution, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables. A cette fin, Edmond de Rothschild Asset Management a développé une approche d'analyse ESG propriétaire, complétée par des sources de données ESG et climat externes. Ces analyses et données sont mises à disposition de tous les gérants du Groupe.

Les gérants de fonds ou de portefeuille prenant en compte des caractéristiques ESG ou ISR incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Ils sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement ou à son indice de référence. Les fonctions de contrôle du groupe Edmond de Rothschild s'assurent du profil ESG du portefeuille.

En outre, des politiques d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable sont en place pour tous les fonds notamment concernant l'exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées.

2. PRESENTATION DE NOS ACTIVITES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE PAR METIER

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (ACTIFS LIQUIDES)²

La gestion dans les actifs liquides, actions, obligations ou multi-asset, est une expertise cœur du groupe Edmond de Rothschild. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, l'expertise Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management dans le domaine des actifs liquides reflète les valeurs de la famille Rothschild et vise à offrir des placements performants, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses.

À partir de son expertise d'analyse ESG propriétaire, concrétisée dans son modèle d'analyse EdR Build, Edmond de Rothschild Asset Management a intégré progressivement les enjeux ESG les plus matériels au sein des différentes classes d'actifs, dans une démarche d'exigence qui répond à celle, croissante, des investisseurs.

À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France), a rejoint depuis 2010 les « Principles for Responsible Investment³ » des Nations Unies (PRI) et a formalisé depuis 2014 une Politique d'Investissement Responsable, régulièrement actualisée pour tenir compte de l'évolution des enjeux et de l'avancement Edmond de Rothschild Asset Management (France), dans ce domaine.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf>

Notre engagement s'organise autour de quatre axes :

- L'intégration croissante des critères ESG dans l'analyse financière des entreprises et pays, afin de favoriser la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi que des enjeux de durabilité dans toutes nos gestions,
- La gestion des risques et des opportunités climat via une feuille de route « 2 degrés » pour piloter nos investissements,
- Dialogue et engagement pour influencer et encourager les entreprises à faire évoluer leurs modèles d'affaires en ligne avec le développement durable,
- L'innovation grâce aux investissements afin de faire croître la part de nos actifs investis selon des principes de finance durable.

² Edmond de Rothschild Asset Management « Actifs liquides » concerne Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) et Edmond de Rothschild (Suisse) département Asset Management.

³ En français : Principes pour l'Investissement Responsable

INTÉGRATION ESG :

L'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités financières. En première étape elle comprend, en sus de la politique d'exclusion Groupe visant les armes controversées, une politique d'exclusion du charbon thermique, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac. Document consultable via le lien :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

Une méthodologie d'intégration propriétaire permet de juger de l'intégration ESG de nos portefeuilles, incluant une obligation de résultat mesurable.

Notre modèle d'analyse ESG EdR Build nous permet, de façon granulaire, d'évaluer la qualité extra-financière des entreprises détenues dans nos portefeuilles, et d'évaluer ainsi, les incidences négatives ou positives de nos investissements en termes de durabilité.

GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMAT ET BIODIVERSITÉ :

Notre volonté est d'œuvrer, par nos choix de financement et notre engagement auprès des sociétés, pour l'inscription de nos investissements sur une trajectoire de changement climatique limité et compatible avec l'Accord de Paris.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management a formalisé, dès 2017, une feuille de route climat. Elle inclut un modèle de scoring propriétaire, reposant sur la typologie de la TCFD, (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)⁴ pour identifier et hiérarchiser les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques.

Ce modèle est résumé dans le cadre de notre politique d'Investissement Responsable :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf>

Notre feuille de route climat a été actualisée en 2020, afin de tenir compte de l'urgence climatique et des réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union Européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique, i.e. « scénario durable » de l'AIE l'Agence Internationale de l'Energie)⁵ compatible avec l'Accord de Paris⁶.

En prolongation de notre feuille de route, notre attention se porte également sur la biodiversité, étroitement liée aux enjeux du changement climatique.

Ainsi nous mesurons un ensemble d'indicateurs climatique et de biodiversité de nos investissements,⁷

⁴ <https://www.fsb-tcfd.org>

⁵ <https://www.iea.org>

⁶ <https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

⁷ Données Carbon4 Finance

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat et biodiversité au niveau local (FIR)⁸, européen (EFFAS)⁹ et global (ICGN¹⁰, PRI¹¹, Finance for Biodiversity).

DIALOGUE ET ENGAGEMENT :

Le dialogue et l'engagement représentent un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée Générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme. Notre approche englobe l'ensemble classes d'actifs actions et crédit corporate.

Notre démarche structurée passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, le dialogue préassemblée, le vote aux assemblées générales et, si besoin, la participation à des dépôts de résolution aux assemblées. Notre politique de vote s'applique de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues.

La politique d'engagement actionnarial est disponible ici :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf>

Edmond de Rothschild Asset Management met régulièrement à jour sa politique de vote et engagement. Un Comité Dialogue et Engagement, sous la direction de notre Chief Investment Officier Asset Management, a été créé afin de renforcer notre démarche auprès des entreprises.

ACTIFS INVESTIS SELON DES PRINCIPES DE FINANCE DURABLE :

Edmond de Rothschild Asset Management a développé plusieurs approches, basées sur une philosophie commune. Loin d'être mutuellement exclusives, elles construisent une matrice permettant l'implémentation de stratégies d'investissement responsable complémentaires et holistiques, visant à obtenir un impact positif sur l'économie réelle.

Edmond de Rothschild Asset Management a notamment choisi la méthodologie Best-In-Universe pour construire sa gamme de fonds ouverts ISR généraliste et a également démarré, en 2020, une gamme ISR thématique. Elle cherche systématiquement la labellisation des fonds ISR afin de garantir la solidité et la cohérence de l'approche choisie.

En parallèle nous travaillons étroitement avec des investisseurs institutionnels pour lesquels notre méthodologie EdR Build permet de proposer des solutions sur mesure (best-in-class, best-in-universe, exclusions spécifiques, politique de vote et d'engagement sur mesure, objectifs de développement durable ou climatiques...).

⁸ Forum pour l'Investissement Responsable (<https://www.frenchsif.org>)

⁹ European Federation of Financial Analyst Societies (<https://effas.net>)

¹⁰ International Corporate Governance Network (<https://www.icgn.org/>)

¹¹ Principle for Responsible Investment (<https://www.unpri.org/>)

Nous sommes présents au sein de diverses instances pour la promotion et le développement de la finance durable :

- Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable soutenus par les Nations Unies (PRI),
- Signataire du PRI Montréal Carbon Pledge,
- Membre et Administrateur du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR),
- Soutien au Prix de la recherche académique européenne FIR-PRI,
- Membre de la commission ISR de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG),
- Membre affilié de l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif),
- « Partenaire Industriel » du Forum Economique Mondial (World Economic Forum),
- Membre du World International Capital Initiative (WICI) initiée par l'OCDE dont le Directeur IR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est Chairman Europe depuis 2015,
- Membre du bureau de l'Observatoire de l'Immatériel,
- Membre de la commission Reporting et Audit du Réseau International de la Gouvernance d'entreprise (ICGN),
- Co-Président de la Commission ESG de la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers (EFFAS),
- Soutien à la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'Ecole Polytechnique et de la Toulouse School of Economics.

Nous sommes également membre de différentes initiatives d'investisseurs dans le domaine environnemental ou social :

- FAIRR (Farm Animal Investment Risk and Return)
- Access to Medicine
- Investor Statement of Expectations for the Nursing Home Sector
- Finance for Biodiversity

DETTE D'INFRASTRUCTURE (BRIDGE)¹²

Les aspects ESG sont activement gérés tout au long du cycle de vie de l'investissement. Le profil ESG d'un investissement potentiel est ainsi analysé selon notre processus ESG défini en amont de l'investissement, puis contrôlé tout au long de la vie de ce dernier. Les investissements qui ne répondent pas à des paramètres ESG spécifiques ne sont pas poursuivis. Les controverses ESG, si elles surviennent, sont activement suivies et traitées.

Un responsable ESG et un adjoint dédiés ont été nommés au sein de l'équipe d'investissement pour gérer les activités ESG.

En collaboration avec des experts internes et externes, nous avons développé notre propre outil d'évaluation ESG qui est utilisé pour évaluer les investissements à chaque étape du cycle d'investissement. Il comporte:

Critères d'exclusion : les principes fondamentaux doivent être respectés, par exemple aucun investissement dans le nucléaire, l'uranium, les munitions et les équipements militaires. Des contrôles sont entrepris concernant les droits de l'homme, le travail des enfants, la corruption et la fraude.

Évaluation détaillée : analyse des investissements selon plus de 30 critères (selon une méthodologie de score card) à travers les trois piliers Environnement, Social et Gouvernance. Prise en compte des ODD des Nations Unies et d'indicateurs clés tels que l'empreinte carbone des actifs.

¹² L'activité Dette d'infrastructure est mise en œuvre au sein d'Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Ltd.

EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY¹³

Les activités de Private Equity du Groupe sont regroupées au sein d'une même ligne métier : Edmond de Rothschild Private Equity (« EdRPE ») et s'appuient sur deux sociétés de gestion dont Edmond de Rothschild Private Equity (France) (« EdRPE (France) »), société de gestion française supervisée par l'Autorité des marchés financiers. EdRPE comprend également une société de gestion luxembourgeoise, Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A. EdRPE travaille aussi avec des partenaires exclusifs sur la plupart des stratégies (généralement des conseillers financiers).

Avec une approche d'investissement de long terme, la classe d'actifs Private Equity est particulièrement intéressante pour répondre aux enjeux de maîtrise des risques en matière de durabilité.

Conformément aux engagements d'investissement responsable du groupe Edmond de Rothschild, EdRPE s'engage à agir en tant que société d'investissement responsable. Cet engagement se traduit notamment dans la signature des Principes pour l'Investissement Responsable promulgués par les Nations Unies (PRI) par Edmond de Rothschild Private Equity depuis 2016. De plus, EdRPE a formalisé en 2021 une Politique d'Investissement Responsable tenant compte de l'évolution des enjeux réglementaires dans ce domaine.

Les Politiques d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg) sont disponibles ici :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/private-equity/EdRPE-France-FR-Politique-Investissement-Responsable.pdf>

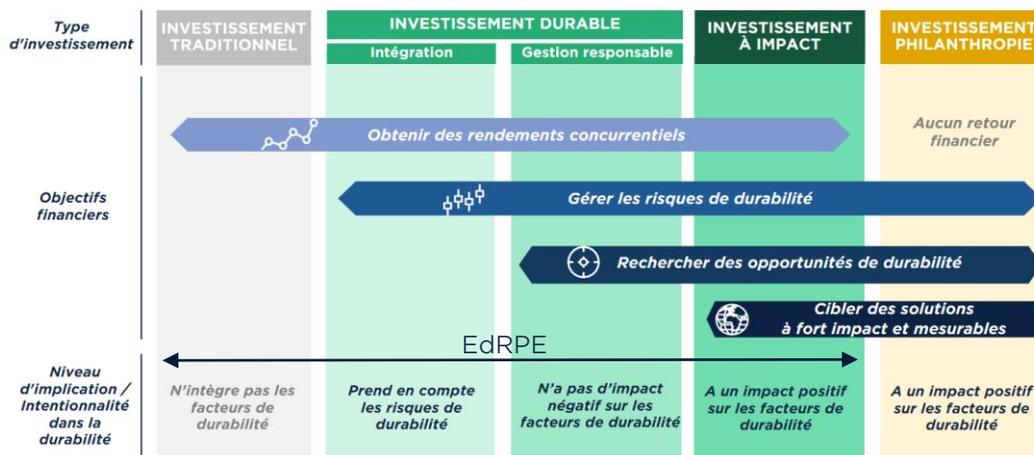
<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/private-equity/EdRPE-Luxembourg-FR-Politique-Investissement-Responsable.pdf>

POSITIONNEMENT DES STRATÉGIES EDRPE DANS L'INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ

Toutes les stratégies d'investissement d'EdRPE peuvent être réparties en quatre catégories selon le degré de prise en compte des facteurs et l'impact sur ces facteurs : investissement traditionnel, investissement intégrant le risque de durabilité (« intégration »), investissement d'engagement responsable (« gestion responsable ») et l'investissement à impact.

¹³ Edmond de Rothschild Private Equity comprend les entités Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg)

Stratégie de positionnement d'EdRPE sur la durabilité



Convaincu qu'adresser les défis de développement durable peut être une source d'opportunité, EdRPE intègre désormais des considérations de durabilité sur tous les nouveaux millésimes de fonds et tout au long du processus d'investissement de chacun de ces derniers.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

L'intégration des critères ESG, y compris la gestion des risques, est effectuée tout au long du processus d'investissement via liste d'exclusion et un suivi interne du risque de durabilité lorsque le fonds prend en compte ce risque (c'est le cas de tout nouveau fonds chez EdRPE depuis l'entrée en application du règlement SFDR le 10 mars 2021).

LISTE D'EXCLUSION

Pour chaque opportunité d'investissement devant être présentée au comité d'investissement, le comité Risque et Conformité tenu en amont de la réalisation des investissements vérifie le respect de la restriction définie dans la liste d'exclusions d'EdRPE. La liste d'exclusion EdRPE commune aux deux sociétés de gestion française et luxembourgeoise est disponible au lien suivant :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/rapport/EdR-Private-Equity/FR/EdR-Private-Equity-Liste-d-exclusions-FR.pdf>

ANALYSE INTERNE DU RISQUE DE DURABILITE

La note d'investissement rédigée par les équipes d'investissement inclut une analyse des facteurs ESG. Cette analyse est ensuite étudiée par le responsable risque de la société de gestion afin d'identifier les risques, performances et / ou faiblesses liés à l'opportunité d'investissement, intégrant notamment les risques physiques et de transition qui sont revus annuellement. Elle sera ensuite transmise au comité d'investissement qui la prendra en considération dans la validation - ou non - de l'investissement proposé.

DIALOGUE ET ENGAGEMENT¹⁴

Edmond de Rothschild Private Equity (France) offre une gamme de stratégies de convictions sur les expertises où notre savoir-faire est reconnu. Nous nous attachons à suivre la stratégie, les performances financières et les risques des sociétés détenues dans nos portefeuilles. Le Groupe s'efforce de construire une relation solide et durable avec ses partenaires, afin de garantir le développement de stratégies sur le long terme. L'objectif de cette démarche d'engagement et de dialogue porte sur quatre niveaux :

- Stratégie, y compris en matière de durabilité
- Performance opérationnelle et financière
- Gouvernance et composition of l'équipe dirigeante
- Transparence dans la communication d'information

Edmond de Rothschild Private Equity (France) s'attache à défendre l'intérêt unique des porteurs. L'analyse et le vote sur des résolutions à caractère ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) sont guidés par le respect de principes détaillés dans la politique d'engagement actionnarial d'Edmond de Rothschild Private Equity (France), disponible ici :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/private-equity/EdRPE-France-FR-Politique-d-engagement-actionnarial.pdf>

¹⁴ Seule EdRPE (France) dispose d'une politique d'engagement actionnarial

RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Cette déclaration concerne toutes les entités d'EdR REIM, à l'exception d'EdR REIM (France), pour laquelle la déclaration applicable se trouve ci-dessous.

Les informations ci-dessous concernant les politiques d'Edmond De Rothschild Real Estate Investment Management (EDR REIM) en matière d'intégration des "risques de durabilité" dans son processus de prise de décision en matière d'investissement sont fournies conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement de l'UE sur la communication en matière de finance durable (règlement (UE) 2019/2088) ("SFDR").

L'identification des risques et opportunités liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) fait partie intégrante du processus de diligence d'EDR REIM. Les risques ESG sont définis comme "des impacts matériellement négatifs résultant d'événements ou de conditions environnementales, sociales ou de gouvernance qui pourraient avoir un impact négatif matériel réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Ces risques peuvent être générés par l'évolution des exigences réglementaires et des parties prenantes, en plus des questions physiques, sociales et liées au climat de transition". EDR REIM maintient une politique de durabilité qui détaille davantage la prise en compte par EDR REIM des risques de durabilité dans le processus décisionnel. L'évaluation des opportunités d'investissement par EDR REIM comprendra toujours l'identification et l'évaluation des risques ESG pertinents. Afin d'aider l'équipe d'investissement concernée dans son évaluation des risques ESG lors de la phase de préinvestissement, EDR REIM a mis en place une liste de contrôle de diligence ESG. L'utilisation de cette liste est obligatoire pour chaque proposition d'investissement. La liste de contrôle sert d'outil d'évaluation des risques, identifiant les risques physiques liés au changement climatique et à la transition. Elle guide l'équipe d'investissement dans la conception de son approche de l'évaluation des risques ESG au cours de la phase de préinvestissement.

En outre, des spécialistes externes ou internes seront chargés d'effectuer une diligence ESG renforcée sur les investissements cibles potentiels, le cas échéant. EDR REIM prévoit qu'en temps voulu, des spécialistes externes ou internes seront utilisés pour tous les investissements proposés qui doivent être examinés par son comité d'investissement.

Une revue des risques ESG et une évaluation sommaire des facteurs ESG pertinents pour un investissement, y compris les informations financières et non financières, sont des aspects obligatoires de la présentation détaillée faite au Comité d'investissement par EDR REIM. Ces considérations permettent au Comité d'investissement d'évaluer correctement les facteurs de risque ESG et de déterminer si un investissement doit être recommandé.

Lorsqu'il décide de recommander ou non un investissement potentiel, le Comité d'investissement prend en compte, notamment, les informations sur les facteurs ESG présentés. Si le Comité d'investissement conclut que les risques liés aux facteurs ESG associés à un actif cible sont trop élevés et/ou ne peuvent être atténués de manière appropriée, EDR REIM choisira de ne pas donner suite à l'opportunité d'investissement.

L'approche et les objectifs d'EDR REIM sont intégrés dans son système de gestion environnementale (EMS), qui est aligné sur la norme ISO 14001. Notre système de gestion environnementale permet d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques et les opportunités en matière de durabilité, tant au niveau de l'entreprise que des actifs, et à chaque étape du cycle de propriété. De plus amples informations sur la stratégie ESG d'EDR REIM peuvent être demandées via Contacts-Edmond de Rothschild (www.reim-edr.com).

Les informations suivantes concernent les politiques de Edmond De Rothschild REIM (France) SAS sur l'intégration des " risques de durabilité " dans son processus de décision d'investissement, conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement de l'UE sur la divulgation de la finance durable. (Règlement (UE) 2019/2088) ("SFDR")

RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

APPLICABLE A EDMOND DE ROTHSCHILD REIM (FRANCE)

Cette section vise à détailler l'approche retenue par **Edmond de Rothschild REIM (France)** en matière d'intégration des risques de durabilité dans son processus d'investissement.

Le présent document répond ainsi aux dispositions visées à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR ») et à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (issu de l'article 29 de la Loi énergie et climat du 8 novembre 2019).

Biodiversité : la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, en ce inclus la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

1. INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT D'EDMOND DE ROTHSCHILD REIM (FRANCE)

a. FIA professionnels

A date de rédaction de la présente Politique, Edmond de Rothschild REIM (France) gère des Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA) destinés à une clientèle professionnelle. Pour ces FIA, Edmond de Rothschild REIM (France) ne retient pas de caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus de sélection des investissements, en ce compris les risques associés au changement climatique et à la biodiversité¹⁵. Par conséquent, ces FIA n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

A date, Edmond de Rothschild REIM (France) considère que les risques en matière de durabilité ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence négative importante et pertinente sur le rendement financier des investissements réalisés pour le compte de ces FIA professionnels. Ainsi, la société de gestion considère que ces éléments ne sont pas essentiels à la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs des fonds.

Le processus de sélection des investissements comprend un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique et au tabac conformément à la politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild disponible sur son site Internet.

¹⁵ Biodiversité : la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, en ce inclus la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

b. OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium

Edmond de Rothschild REIM (France) gère également l'Organisme de Placement Collectif Immobilier (« OPCI ») **Edmond de Rothschild Immo Premium**¹⁶ (« EdR Immo Premium »), qui promeut des caractéristiques environnementales et sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable (produit visé à l'article 8 du Règlement « Disclosure »). En outre, l'OPCI bénéficie du Label ISR (Investissement Socialement Responsable) depuis le 26 mai 2021.

Edmond de Rothschild REIM (France) considère que les risques en matière de durabilité sont pertinents pour l'OPCI. A ce jour, l'incidence de ces risques sur le rendement du produit est difficilement quantifiable sur la base de critères quantitatifs. Sur la base d'une évaluation qualitative, l'incidence des risques de durabilité sur le rendement du produit est jugée non significative.

Ainsi, Edmond de Rothschild REIM (France) estime que les principaux risques en matière de durabilité auxquels peut être confronté l'OPCI EdR Immo Premium sont les suivants :

- Risques liés aux contentieux relatifs au changement climatique ;
- Risques physiques liés aux aléas climatiques ;
- Risques de transition liés au changement climatique ;
- Risques liés à la biodiversité ;
- Risques réputationnels ;
- Risques éthiques liés à la corruption et au blanchiment de capitaux.

Le **risque lié aux évolutions normatives relatives au changement climatique correspond à un risque de contentieux** à la suite d'une éventuelle action juridique pour non-respect de la réglementation environnementale. Au-delà des mesures financières prises par Edmond de Rothschild REIM (France) pour limiter l'impact financier d'une action en responsabilité, le département juridique de la société de gestion réalise une veille continue afin d'anticiper les éventuelles évolutions légales et réglementaires liées notamment aux questions de durabilité.

Le **risque physique lié au changement climatique** correspond aux aléas naturels susceptibles d'occasionner des dommages aux actifs du fonds et/ou d'impacter leur niveau d'occupation, en affectant ainsi la valeur. Ce risque est notamment suivi par les équipes de gestion par le biais de l'outil Bat-ADAPT, construit et mis à disposition par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). Cet outil permet de mesurer les risques d'exposition au changement climatique par un système de cartographie à horizon 2030, 2050, 2070 et 2090 sur les thématiques suivantes :

- Vague de chaleur ;
- Sécheresses ;
- Retrait et gonflement des argiles ;
- Inondations ;
- Submersion marine.

Enfin, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à travers l'évaluation des actifs, aussi bien en phase d'acquisition comme en phase de gestion. Edmond de Rothschild REIM (France) privilégie ainsi les investissements les mieux notés sur la base de la grille d'évaluation ESG établie en interne, dans laquelle les critères d'évaluation en lien avec le changement climatique représentent une pondération de 40% de la note globale de l'actif.

Les **risques de transition liés au changement climatique** correspondent à l'exposition du fonds aux évolutions induites par la transition écologique (comme l'évolution de la taxation ou des exigences techniques et matérielles vis-à-vis des actifs en portefeuille). Le département juridique de la société de gestion, avec l'appui de conseils externes, effectue une veille continue en vue d'anticiper les évolutions normatives pouvant impacter le fonds et ses actifs.

¹⁶ Code ISIN : FR0013248622 - LEI : 969500Y2B1OQUW7HI948

Les **risqués liés à la biodiversité** correspondent notamment aux conséquences sur le climat résultant d'une atteinte à la biodiversité. Pour les actifs immobiliers de l'OPCI EdR Immo Premium, la société de gestion se fixe comme objectif de mener des actions en faveur de la biodiversité sur tous les sites où cela est possible en fonction des typologies d'actif (par exemple, gestion différenciée des espaces verts, présence de nichoir, d'hôtel à insecte ou de ruches, actions de sensibilisation en faveur de la biodiversité, etc...).

Le **risque réputationnel** désigne à la fois le risque attaché à la sécurité des actifs en portefeuille, notamment dans les phases de travaux (sécurité des usagers, risque amiante et plomb, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc...) et le risque lié au choix des parties prenantes.

Edmond de Rothschild REIM (France) s'assure de minimiser ce risque en sélectionnant rigoureusement ses prestataires et veille à éviter toute situation de conflit d'intérêts.

Dans le cadre de sa stratégie de maîtrise des risques de durabilité, Edmond de Rothschild REIM (France) a défini une politique d'exclusion de certaines entreprises et de certains pays. Le processus de sélection des investissements comprend ainsi un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique et au tabac conformément à la politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild disponible sur son site Internet.

Les **risques éthiques** liés aux enjeux de gouvernance correspondent aux risques de corruption et de blanchiment de capitaux. Ce risque est minimisé par les politiques actives de lutte contre la corruption et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui exigent la réalisation d'une analyse préalable à tout investissement puis un suivi continu une fois l'actif en portefeuille.

Afin de limiter l'ensemble des risques listés précédemment, Edmond de Rothschild REIM (France) s'appuie sur un processus rigoureux de sélection de ses investissements, comprenant :

- d'une part, un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique et au tabac conformément à la politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild disponible sur son site Internet ; et
- d'autre part, pour chaque actif en portefeuille, une analyse des trois piliers environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance (« ESG »), réalisée sur la base d'une méthodologie interne. Chaque actif se voit alors attribuer une note ESG permettant alors d'évaluer les qualités durables de l'actif, d'identifier les améliorations possibles et d'exclure les actifs ne répondant pas aux critères ESG essentiels (se reporter au Code de transparence de l'OPCI EdR Immo Premium pour davantage de détail, disponible sur le site internet de la société de gestion : www.reim-edr.com).

INSTITUTIONAL AND FUND SERVICES

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) offre aux entités de l'industrie de l'Asset Management, que celles-ci soient des entités du Groupe ou des gérants externes, des services de société de gestion ou d'AIFM, une infrastructure et des services opérationnels. Ces services couvrent notamment, dans le cadre de la gestion ou de l'administration de fonds d'investissement, le support à la distribution, l'ingénierie et la domiciliation, la gestion des risques, la surveillance des délégataires, la conformité, les services de « middle office » et d'exécution et/ou l'administration centrale.

Dans son rôle de gestionnaire de fonds d'investissement, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) intègre les objectifs de développement durable dans son activité conformément aux engagements d'investissement responsable du groupe Edmond de Rothschild :

Lorsque la gestion est déléguée à une entité du Groupe, elle s'appuie sur le dispositif et l'expertise de cette entité. Elle veille à la bonne mise en œuvre du dispositif, des normes et des outils évoqués pour cette dernière;

Dès lors que la gestion est déléguée à un gérant externe, elle assiste le gérant délégué (i) par une sensibilisation à cette thématique et cette conviction et (ii) par l'intégration de leur portefeuille d'actifs dans ses systèmes, ses protocoles et ses procédures de contrôle.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) évalue et contrôle les normes mises en place par le gérant externe tout au long de la relation de délégation :

PROCESSUS DE SÉLECTION / ENTRÉE EN RELATION

Les engagements ESG sont exprimés par le gérant externe qui est à l'origine de la définition de la stratégie d'investissement. Avant toute entrée en relation, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) évalue l'appétence aux critères ESG et le dispositif ESG mis en place par le gérant externe analysant sa politique d'investissement durable, la conviction exprimée par sa direction, sa réputation, son processus d'investissement, le caractère responsable de son portefeuille-modèle, sa politique d'engagement, sa stratégie de vote aux assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, sa communication vers ses partenaires commerciaux et vers son marché-cible, son dispositif de contrôle.

Les résultats de l'évaluation sur les critères et le dispositif ESG font partie intégrante de la grille d'évaluation globale du gérant externe.

VIGILANCE CONTINUE

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) veille à la transparence de la classification des fonds d'investissement qu'elle gère suivant leur positionnement sur les critères ESG.

Par un accompagnement continu de ses délégataires et une gestion stricte des exceptions, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) sensibilise et accompagne ses délégataires. Afin de permettre à un gérant de portefeuille d'évoluer vers une stratégie d'investissement plus responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) se propose d'analyser les titres en portefeuille s'appuyant sur un protocole de notation fourni par un prestataire externe tel que MSCI ou Sustainalytics afin de définir le taux de couverture et la notation moyenne du portefeuille.

Les rapports préparés par Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) à destination des gérants de portefeuille externes et/ou des conseils d'administration des fonds d'investissement sous gestion ou encore à destination de sa propre direction comprennent des données leur permettant d'apprécier le niveau de convergence vers les critères ESG et la robustesse du dispositif ESG mis en place.

Enfin, au-delà des critères spécifiques ESG, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) communique aux gérants délégués les critères d'exclusion promus par le Groupe. A ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) impose l'application de la politique d'exclusion Groupe visant les armes controversées.

Les compartiments Art. 8 et 9 SFDR, pour lesquels Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) est société de gestion ou AIFM, doivent également se conformer à la politique d'exclusion du charbon thermique, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

ACTIVITE BANQUE PRIVEE DE L'ENSEMBLE DES ENTITES DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD¹⁷

Nous considérons que la prise en compte des critères de durabilité dans les processus d'analyse financière et de décision d'investissement représente une source de croissance économique et de création de valeur, car elle permet d'allier la plus-value financière avec un impact positif social et environnemental dans l'économie réelle. Dès lors, et en alignement avec nos convictions, nos équipes dédiées à la gestion des mandats d'investissement et de conseil de la Banque Privée s'engagent en permanence pour le développement de l'intégration de critères d'investissement durable tant dans notre approche de gestion que de dans notre offre de services d'investissements proposés à notre clientèle.

Ceci se reflète à la fois dans notre approche de gestion générale que dans des mandats spécifiquement orientés vers un investissement responsable.

Les préférences en matière de durabilité de nos clients sont collectées afin de nous permettre de leur proposer des services et produits financiers en adéquation avec celles-ci, ce sous réserve de la disponibilité des informations auprès des producteurs ou émetteurs d'instruments financiers ou fournisseurs de données.

MANDATS D'INVESTISSEMENT ET DE CONSEIL DANS LA BANQUE PRIVÉE

Sur l'ensemble des mandats qui nous sont confiés, donc indépendamment d'un accent spécifiquement mis sur des critères de durabilité, nos choix et propositions d'investissement reflètent l'exclusion d'investissements directs dans des sociétés et des domaines d'activités incompatibles avec nos convictions, notamment les sociétés contribuant à la production d'armes controversées ou soumises à des sanctions internationales. S'ajoute à cette politique d'exclusion, le cas échéant, toute autre considération extra-financière décidée par le Groupe, dans le respect de l'orientation de gestion définie dans le cadre des mandats.

MANDATS SPÉCIFIQUEMENT ORIENTÉS VERS L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE OU AYANT UNE CLASSIFICATION SFDR ARTICLE 8 OU 9

Au travers de mandats dits « Investissement Responsable », nous proposons de prendre expressément en compte les critères extra-financiers dans le processus de sélection des placements, afin de favoriser un investissement responsable, dans le respect de l'orientation de gestion définie pour le mandat confié.

Nous entendons comme investissements responsables ceux visant à concilier performance économique avec un impact social et/ou environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'investissement responsable favorise une économie responsable.

La sélection de ces placements repose, dès lors, sur l'utilisation combinée (i) de critères financiers permettant de sélectionner des valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance,

¹⁷ Le métier Banque Privée comprend les entités Edmond de Rothschild (Suisse), Edmond de Rothschild (Europe), Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild (Monaco)

de rendement ou de revalorisation et (ii) de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'investissement responsable.

Ces critères extra-financiers sont composés principalement des trois piliers « ESG » :

- Environnement : l'influence des activités de l'émetteur sur l'environnement naturel et sa capacité à proposer des produits et des services répondant aux enjeux environnementaux,
- Social : la gestion des salariés (cadre de travail, dialogue social, etc.), les relations entretenues avec les partenaires commerciaux (fournisseurs, clients) et avec l'ensemble des parties prenantes auprès desquelles l'émetteur agit, l'impact de son activité sur ses salariés et autres parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc.),
- Gouvernance : l'organisation des pouvoirs et contrôles au sein de la société, les pratiques et la déontologie des dirigeants, la protection des actionnaires minoritaires, etc.

Ils peuvent s'appliquer quelle que soit la nature des placements (actions, obligations, billets de trésorerie, etc.) dans la mesure où tous les émetteurs de titres – publics ou privés – peuvent être soumis à une analyse de leurs pratiques au regard de critères ESG.

Afin de déterminer le degré auquel un placement incarne ces critères, nous nous appuyons à la fois sur l'expertise d'analyse ESG propriétaire développée au sein du groupe Edmond de Rothschild – la notation ESG EdR Build – et sur des notations et données extra-financières pourvues par des fournisseurs spécialisés. Pour la sélection de fonds tiers et de gérants délégués, s'y rajoutent depuis 2016 des questionnaires ESG mis à jour régulièrement et systématiquement avant toute recommandation, qui nous permettent de capter les dernières évolutions des pratiques ESG des fonds référencés ou ciblés, et d'en identifier les meilleurs pour les mandats de notre clientèle.

Ces éléments d'appréciation ESG entrent en compte tant dans la construction du portefeuille et du choix des investissements retenus, que dans la revue régulière des performances et des choix de réallocation, et permettent par ailleurs une mise en transparence claire à nos clients du degré de durabilité de ses investissements.

De manière continue, nous œuvrons par ailleurs à l'extension continue de nos prestations et services en matière d'investissement responsable et durable et à la promotion d'une approche intégrant les critères de durabilité auprès de notre clientèle.

Sur l'ensemble de nos mandats de gestion et de conseil orientés vers l'investissement responsable ou ayant une classification SFDR article 8 ou 9 nous instaurons un cadre d'exclusion commun aux entités du Groupe à savoir :

- Exclusion de sociétés actives dans productions d'armes controversées ou soumises à des sanctions internationales,
- Mise en œuvre d'une politique d'exclusion relative au charbon thermique, aux énergies fossiles non conventionnelles et au tabac.

COURTAGE EN ASSURANCE

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) et Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe) exercent une activité de courtage en assurances dont l'objectif principal est la définition d'une offre de produits haut de gamme d'assurance-vie et de capitalisation destinés à une clientèle de personnes physiques et de personnes morales.

Les produits d'assurance sélectionnés auprès de compagnies d'assurance sont ensuite commercialisés directement ou via des distributeurs internes et externes au groupe Edmond de Rothschild.

Conformément aux engagements d'investissement responsable du groupe Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) et Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe) s'assurent auprès des compagnies d'assurance que les produits d'assurance mis à la disposition de leurs distributeurs respectent les principes de développement durable, notamment par l'intégration d'unités de comptes répondant aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou encore par le référencement de modes de gestion responsables proposés par le groupe Edmond de Rothschild.